

14ème législature

Question N° : 103725	De M. Christian Kert (Les Républicains - Bouches-du-Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires étrangères		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Israël et territoires palestiniens	Analyse > attitude de la France.
Question publiée au JO le : 04/04/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Christian Kert attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur le projet d'une nouvelle résolution dénommée « Palestine occupée » qui devrait être soumise à un vote au sein de l'Unesco en avril 2017. Dans la continuité des précédentes résolutions qui ont été votées en avril et octobre 2016 où la France a eu une position fortement contestée avec un vote favorable et une abstention, il paraît difficilement acceptable que la France, pays des droits de l'Homme, participe de nouveau à ce scrutin dont l'objet consisterait à remettre en cause les liens historiques du judaïsme avec ses lieux saints à Jérusalem. C'est pourquoi il lui demande quelle sera la position de la France et de son représentant sachant qu'un changement de position serait particulièrement apprécié conformément aux valeurs d'humanisme françaises.